

19 juin 2000

00.334

Question Jean-Jacques Delémont**Baisse du chômage: quid de l'avenir du personnel des offices régionaux de placement (ORP)**

Pour la première fois depuis dix ans, le taux de chômage en Suisse a passé au-dessous de la barre des 2%. Dans notre canton, il se situe juste au-dessus de cette moyenne.

Parmi les différentes mesures prévues par la législation pour lutter contre ce fléau, la création des ORP n'a pas été la moins importante ni la moins efficace grâce notamment aux compétences des conseillers et des conseillères engagés dans cette opération.

La diminution du nombre de dossiers aura pour conséquence que l'effectif de ce personnel deviendra rapidement pléthorique même si, comme le souhaite avec raison le Conseil fédéral, un dispositif minimum doit être conservé.

Dès lors, le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- comment il entend gérer cette situation de façon générale;
- quelles mesures il envisage pour les conseillers et les conseillères qui pourraient – ironie du sort – être victimes de la baisse du chômage?